

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3796**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Place Bellecour - Aménagement de la partie sud - Lot n° 9 : gros oeuvre, charpente et couverture et lot n° 10 : menuiserie extérieure et serrurerie - Autorisation de signer 2 avenants n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Bouju

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 10 décembre 2012****Décision n° B-2012-3796**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Place Bellecour - Aménagement de la partie sud - Lot n° 9 : gros oeuvre, charpente et couverture et lot n° 10 : menuiserie extérieure et serrurerie - Autorisation de signer 2 avenants n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2190 du 14 mars 2011, le Bureau a autorisé la signature de marchés publics pour l'aménagement de la partie sud de la place Bellecour à Lyon 2°. Le lot n° 9 : gros œuvre, charpente et couverture a été notifié sous le numéro 10472410 le 25 août 2010 au groupement d'entreprises Serrurerie Munoz/Truffy, pour un montant de 573 809,03 € HT, soit 686 275,60 € TTC. Le lot n° 10 : menuiserie extérieure et serrurerie a été notifié sous le numéro 10472510 le 25 août 2010 à la société Serrurerie Munoz, pour un montant de 314 500 € HT, soit 376 142 € TTC.

Dans le cadre du lot n° 9, il est nécessaire de recourir à l'avenant pour réparer les dommages causés sur un bandeau du kiosque 6 suite à l'accrochage par un camion. Il s'agit de remettre en état la protection anti-corrosion et peinture de l'ouvrage.

Dans le cadre du lot n° 10, il est nécessaire de recourir à l'avenant pour réparer les dommages causés par une effraction sur le kiosque 5. Il s'agit de remplacer le vantail rapide de la porte télescopique du kiosque.

L'avenant n° 1 relatif au marché de travaux n° 10472410 d'un montant de 1 870,00 € HT, soit 2 236,52 € TTC porterait le montant total du marché à 575 679,03 € HT, soit 688 512,12 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,33 % du montant initial du marché.

L'avenant n° 1 relatif au marché de fourniture n° 10472510 d'un montant de 2 193,62 € HT, soit 2 623,57 € TTC porterait le montant total du marché à 316 693,62 € HT, soit 378 765,57 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,70 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - l'avenant n° 1 au marché n° 10472410 conclu avec le groupement d'entreprises Serrurerie Munoz/Truffy pour les travaux de gros œuvre, charpente et couverture, d'un montant de 1 870,00 € HT, soit 2 236,52 € TTC. Ainsi, le montant total du marché est porté à 575 679,03 € HT, soit 688 512,12 € TTC,

b) - l'avenant n° 1 au marché n° 10472510 conclu avec la société Serrurerie Munoz pour les travaux de menuiserie extérieure et serrurerie, d'un montant de 2 193,62 € HT, soit 2 623,57 € TTC. Ainsi, le montant total du marché est porté à 316 693,62 € HT, soit 378 765,57 € TTC,

dans le cadre de l'aménagement de la partie sud de la place Bellecour à Lyon 2°.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdits avenants.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O0323, le 6 juillet 2009 pour la somme de 16 107 830 € en dépenses et 6 138 191 € en recettes.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 2315 - fonction 824, pour un montant de 4 860,09 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.**